



COMITE DE DIRECTION
PREAVIS N° 250/2023
Relatif aux comptes 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous présentons ci-après le résultat des comptes 2022, contrôlés par la Fiduciaire Heller S.A. et sans remarques formulées.

En 2022, l'augmentation de la consommation d'eau a significativement augmenté une partie des revenus dans l'ensemble des buts. L'exercice n'a pas connu d'autres changements significatifs par rapport à 2021, la présentation des comptes est donc similaire. Les quelques exceptions sont détaillées dans les commentaires qui suivent.

Les comptes 2022 sont divisés en quatre parties :

- Frais administratifs
- Exploitation de la STEP (but principal)
- Exploitation eau potable (1^{er} but optionnel)
- Exploitation réseau des collecteurs (2^{ème} but optionnel)

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs des SITSE sont regroupés dans ce poste. Ils sont ensuite ventilés par imputation interne dans les comptes 465 (35%) – 467 (30%) – 810 (35%).

Les comptes présentent des charges de CHF 750'316.95 pour un budget de CHF 794'500.-.

Ci-dessous des commentaires sur les principales variations :

- 462.3002** Les projets en cours ont nécessité une augmentation du nombre de séances. Cette tendance était déjà apparente dans les comptes 2021.
- 462.3010** Léger dépassement du budget lié à l'emploi ponctuel d'une stagiaire.
- 462.3111** Acquisition de matériel informatique pour un coût légèrement supérieur aux prévisions.

EXPLOITATION DE LA STEP (but principal)

Les charges se montent à CHF 4'724'923.87, y compris une attribution fonds de réserve divers STEP de CHF 430'993.83. Le budget des charges s'élevait à CHF 4'548'575.-.

Les revenus s'élèvent à CHF 4'724'923.87.- pour un budget de CHF 4'437'812.50.

Ci-dessous, des commentaires sur les principales variations :

- 465.3122** L'augmentation des prix de l'électricité ne concerne pas l'exercice 2022, l'augmentation s'expliquant par la hausse des volumes traités.
- 465.3145** Léger dépassement des prestations externes. Il a été décidé d'internaliser une partie des entretiens extérieurs en 2023.
- 465.3182** Augmentation général des frais de télécommunication suite à la mise en place d'un réseau sécurisé.
- 465.3185** Dépassement lié aux nécessités d'exploitation.
- 465.3900** Participation de 35% des frais administratifs.
- 465.4356** Comme indiqué en introduction, la consommation d'eau a augmenté en 2022.
- 465.4901** Imputation interne d'employés STEP travaillant également pour l'exploitation des collecteurs.
- 465.4905** Ce poste intègre deux imputations internes :
- 1) Le traitement par la STEP des eaux usées produites par l'exploitation de l'eau potable, pour CHF 48'871.13. On retrouve une charge correspondante dans le compte **810.3905**.
 - 2) L'état du réseau des collecteurs influence le degré d'usure des installations de la STEP et de son réseau de pompage. La surcharge annuelle 2022 a été calculée sur la base des volumes d'eaux parasites et chiffrée à CHF 33'403.-. Sur ce montant, CHF 27'986.- sont imputés au compte **465.4905** (se retrouvent en **467.3905**) et CHF 5'417.- ont été facturés aux communes de Crans et de La Rippe qui gèrent leurs propres réseaux de collecteurs. Cette facturation est comptabilisée dans le compte **465.4342**.
- 465.4909** Imputation interne de charges d'intérêts STEP, pour le financement de l'exploitation des collecteurs et de l'eau potable.

EXPLOITATION RESEAU DES COLLECTEURS (2^{ème} but optionnel)

Les charges sont de CHF 1'207'896.75, y compris CHF 100'622.59 d'attribution sur le fonds de réserve travaux futurs collecteurs. Les charges budgétées s'élevaient à CHF 1'273'563.50.

Les revenus s'élèvent à CHF 1'207'896.75.- pour un budget de CHF 1'065'000.-.

Ci-dessous, des commentaires sur les principales variations :

- 467.3220** Comme en 2021, aucun emprunt n'est directement attribué à l'exploitation des collecteurs. Le compte **467.3909** indique les intérêts imputés en interne.
- 467.3900** Participation de 30% des frais administratifs.
- 467.3901** Imputation interne d'employés STEP travaillant également pour l'exploitation des collecteurs.
- 467.3905** Voir explications pour le compte **465.4905**.
- 467.3909** Imputation interne de charges d'intérêts STEP, pour le financement de l'exploitation des collecteurs.

EXPLOITATION EAU POTABLE (1^{er} but optionnel)

Les charges sont de CHF 3'831'723.19, y compris une « attribution sur le fonds de réserve pour travaux futurs et divers de CHF 933'414.92. Les charges budgétées s'élevaient à CHF 3'302'250.-.

Les revenus s'élèvent à CHF 3'831'723.19, pour un budget de CHF 3'305'000.-.

Ci-dessous, des commentaires sur les principales variations :

- 810.3122** L'augmentation des prix de l'électricité ne concerne pas l'exercice 2022, l'augmentation s'expliquant par la hausse des volumes traités.
- 810.3142** Léger dépassement, lié à des entretiens nécessaires.
- 810.3145** Augmentation en raison de charges non planifiées liées aux moules Quagga.
- 810.3147** Hausse des charges liées aux fuites, par nature difficiles à anticiper.
- 810.3181** Augmentation générale des frais de télécommunication suite à la mise en place d'un réseau sécurisé.
- 810.3186** Légèrement supérieur au budget, en ligne avec les comptes 2021.
- 810.3193** Comme pour les comptes 2021, il a été décidé d'imputer directement les cotisations directement liées à l'eau potable dans le but concerné plutôt que de les comptabiliser dans les frais administratifs.
- 810.3310** Au 31.12.2022, les investissements finalisés (préavis bouclés) étaient inférieurs aux estimations faites lors de la préparation du budget, ce qui se traduit par des amortissements inférieurs au budget.
- 810.3659** Montant compensé par un prélèvement équivalent sur le fonds de réserve « L'eau bien public » (**810.4805**).
- 810.3900** Participation de 35% des frais administratifs.
- 810.3905** Voir explications pour le compte **465.4905**.
- 810.3909** Imputation interne de charges d'intérêts STEP, pour le financement de l'exploitation du réseau d'eau.
- 810.4340** Les produits de taxes d'introduction ont été diminués par plusieurs projets immobiliers qui ne se sont finalement pas concrétisés. Cette diminution est en partie compensée par une dissolution du fonds de réserve pour débiteurs douteux (**810.4806**).
- 810.4806** Prélèvements essentiellement liés à des notes de crédit émises sur des factures de taxes d'introduction.

Bilan – Actif

Le total du **bilan** est de CHF 61'617'348.55.

Les **disponibilités** se montent à CHF 4'641'284.96.

Les **débiteurs et comptes courants** sont de CHF 2'637'292.49.

Les **actifs transitoires** sont de CHF 752'981.98.

Le **patrimoine administratif** s'élève à CHF 53'584'789.12 après amortissements.

- CHF 31'993'997.33 concernent la STEP ;
- CHF 17'639'489.92 l'eau potable ;
- CHF 3'951'301.87 les collecteurs.

Bilan – Passif

Le total du **bilan** est de CHF 61'617'348.55.

Les **engagements courants** sont de CHF 387'488.82.

Dettes à long terme : Le total s'élève à CHF 49'500'000.-

- Pour la STEP CHF 39'000'000.-, en diminution de CHF 1'000'000.- par rapport à l'année précédente.
- Pour l'eau potable CHF 10'500'000.- en diminution de CHF 2'300'000.- par rapport à l'année précédente.

Les **passifs transitoires** sont de CHF 714'845.11.

Le **fonds de réserve pour travaux futurs eau** de CHF 2'280'267.75 n'a pas évolué.

Le **fonds de réserve divers eau** est de CHF 5'510'175.77 en augmentation de CHF 933'414.92.

Le **fonds de réserve « L'eau bien public »** est de CHF 49'989.- en augmentation de CHF 3'900.-.

Le **fonds de réserve travaux futurs collecteurs** est de CHF 2'086'126.94 en augmentation de CHF 100'622.59.

Le **fonds de réserve divers STEP** est de CHF 1'074'511.05 en augmentation de CHF 430'993.83.

Le **fonds de réserve débiteurs douteux eau** est de CHF 0.- en diminution de CHF 133'960.-

Le **fonds de réserve débiteurs douteux collecteurs** est de CHF 13'944.11 en augmentation de CHF 7'094.-.

En conclusion de son préavis, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Intercommunal des SITSE

Vu le préavis du Comité de direction N° 250/2023, relatif aux comptes 2022 ;

Ouï le rapport de la Commission de Gestion ;

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- 1. D'approuver les comptes 2022 tels que présentés.**
- 2. De donner décharge de sa gestion au Comité de Direction.**

Founex, le 11 mai 2023

Au nom du Comité de direction

le Président :
Claude Hilfiker



le Secrétaire :
S. Breugelmans

